

Communauté de Haute Provence

Compte-rendu du Conseil de Communauté du vendredi 12 juillet 2013 à DAUPHIN

Mme BERTIN souhaite la bienvenue aux délégués de la Communauté de Haute Provence.
Le Président donne lecture de l'Ordre du Jour et informe l'assemblée de l'attribution de subventions.
Madame Michèle BERTIN est désignée secrétaire de séance.
Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité

* * * *

1 – RAPPORT D'ACTIVITES 2012

L'assemblée adopte le rapport d'activités 2012.

2 – RAPPORT SUR LE SERVICE DES DÉCHETS MENAGERS 2012

L'assemblée adopte le rapport d'activités 2012.

3 – REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE

L'assemblée propose aux conseils municipaux des communes de la Communauté de Haute Provence d'adopter la représentation suivante :

1. Les communes dont la population est supérieure à 500 habitants : Dauphin, Mane, Reillanne et Saint Michel l'Observatoire, sont représentées par quatre conseillers communautaires.
2. Les communes dont la population est inférieure à 500 habitants mais compte plus de 100 personnes sont représentées par trois conseillers communautaires.
3. Les communes dont la population est inférieure à 100 habitants sont représentées par deux conseillers communautaires.

4 – CRECHE DE REILLANNE

L'assemblée décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 10 000 € à l'association « la Maisonnette » pour les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2013.

5 – PÔLE ENFANCE A REILLANNE

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot 8 – Serrurerie	Ets COULET	21 600,00 €
Lot 9 – Sols durs	Ets SOMAREV	17 216,13 €
Lot 10 – Sols souples	Ets MOQUETTE DECOR	51 779,04 €

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer une résiliation amiable avec l'entreprise titulaire du lot 7 et à relancer la consultation.

6 – CRECHE DE VIREBOIS

L'assemblée décide à l'unanimité de fixer un montant minimum pour la participation des familles au titre de l'accueil des enfants à la crèche de Virebois qui ne peut être inférieur à 5,20 €.

7 – HÔTEL CADOPPI – Attribution de lots

L'assemblée décide à l'unanimité la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot 3 – Etanchéité	Ets S.E.A	8 667,79 €
Lot 8 – Carrelage	Ets ETRA Carrelage	25 432,81 €

8 – ECONOMIE

- A. Hôtel d'entreprises – Désignation du Maître d'œuvre**
L'assemblée décide à la majorité moins une abstention de retenir Mr Frédéric PERASSO.
- B. Pitaugier – Vente d'un lot de terrain**
L'assemblée autorise à l'unanimité de vendre un lot de terrain.
- C. Bistrot de pays à St Martin-les-Eaux**
L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant à intervenir.
- D. Report de loyer**
L'assemblée décide à l'unanimité de signer l'avenant à intervenir avec la société.
- E. Report de loyers.**
L'assemblée décide à l'unanimité de signer l'avenant à intervenir avec la société.
- F. SCI St Lazare – Requête**
L'assemblée décide à la majorité moins une abstention de maintenir sa précédente décision

9 – COLONNES SEMI-ENTERREES – Résultat de la consultation

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à la majorité de retenir l'entreprise VALERO.

10 – DECHETTERIE

- A. Requête de la Communauté d'agglomération de Manosque**
L'assemblée décide à l'unanimité de réserver la déchetterie aux habitants du territoire de la Communauté de Haute Provence.
- B. Lot 1 – Terrassement – Avenant**
L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de l'avenant à intervenir.
- C. Lot 11 – Photovoltaïque – Avenant.**
L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de l'avenant à intervenir.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Face aux intempéries qui ont endommagé la voirie, le Président suggère d'augmenter l'enveloppe du marché voirie de 10%.
L'assemblée décide à l'unanimité de majorer exceptionnellement le marché voirie de 10%.

Séance close à 19 h 45

Mane, le 22 juillet 2013



Le Président de la Communauté
De Haute Provence,

Depieds
Jacques DEPIEDS